



Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle FORCE OUVRIÈRE de la Corrèze.

Déclaration FNEC FP FO 19

**FORMATION SST de la Corrèze
du JEUDI 5 juin 2025**

Nous étions trois organisations syndicales rassemblées ici même hier soir pour revendiquer notre droit à faire une minute de silence face la situation génocidaire à Gaza et aux décès de nombreux enfants et afin surtout d'exiger que notre collègue de Sens qui est suspendue pour l'avoir fait, soit réintégrée au plus vite sans aucune sanction, pas même un blâme. S'émouvoir de la mort n'est pas une question de manquement de neutralité de fonctionnaire. C'est au contraire faire preuve d'humanité. N'avons nous pas eu des injonctions sur la nécessité d'éduquer les élèves à l'empathie ?

Force Ouvrière, par tradition syndicale, s'inscrit pleinement chaque semaine dans tous les rassemblements en France qui réclament, depuis un an et demi, le Cessez le feu en Palestine et la libération des otages avec le même mot d'ordre internationaliste Pain, Paix, Liberté.

Et nous soutenons et saluons le courage des camarades de la CGT des Docks de Fos qui refusent désormais de charger les cargaisons d'armes qui participent à ce génocide.

De cette position pacifiste découle également notre volonté de redire notre opposition aux choix budgétaires du gouvernement actuel : nous refusons que ce soit les budgets de la Défense qui soient privilégiés au détriment de ce qui est nécessaire pour l'Education, la Santé et la Culture.

Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, la confédération Force Ouvrière s'inscrit pleinement dans la défense de ces conquises sociales.

Comment ne pas être opposés aux coupes budgétaires drastiques dans ces secteurs dont nous subissons déjà les conséquences ?

Pourquoi, malgré notre audience auprès de la Rectrice, n'obtenons nous aucune réponse sur les budgets Passculture pour l'année prochaine dans nos établissements ?

Les collègues doivent-ils construire des projets sans aucune certitude quant à leur réalisation ?

Comment penser que demander aux enseignants de s'investir sans certitude sera une dynamique positive. L'incertitude participe d'une anxiété croissante sur nos conditions de travail.

Et l'enseignement des options culturelles subissent également les coupes budgétaires de la Culture puisque la DRAC s'est désengagée de la rémunération des intervenants. La conséquence est immédiate pour les élèves et les enseignants : moins d'intervention dans les options en Corrèze, cela signifie une dégradation des conditions de travail et des enseignements.

Pourtant la Culture est le meilleur moyen de faire grandir nos élèves, de les émouvoir, de les émanciper et de les rendre sensibles à ce qu'ils vivent, c'est également une source d'épanouissement professionnel d'entendre la reconnaissance des élèves qui ont bénéficié des enseignements culturels. Nous soutenons que c'est une meilleure voie que la logique du SNU et des uniformes pour affronter au mieux notre avenir.

Nous nous sommes réunis le 27 mars dernier, j'avais signalé dans ma déclaration le management toxique de je cite ma déclaration « nombreux chefs d'établissements », ce que vous avez contesté

puisque ces agissements sont d'après vous « à la marge » et je l'entends. Nous aurions du dire « de TROP nombreux » chefs d'établissements. Tout est une question d'appréciation ici. Force est de constater que les dysfonctionnements signalés ont eu des conséquences gravissimes dans un des établissements dans lequel nous sommes intervenus.

Au-delà donc de nos différences d'appréciation, la question demeure :

Comment protéger les collègues malmenés et en souffrance ?

Que faire quand Stop discri indique à une collègue que sa situation ne relève pas du harcèlement malgré des faits probants, dénoncés collectivement et que cette même collègue est, dans la même conversation, invitée à rejoindre l'action collective menée sur son établissement ... Pourquoi le faire si elle n'a rien subi ?

Que répondre à une collègue qui est reconnue par le Rectorat en arrêt pour le harcèlement qu'elle a subi alors même que sa pathologie grave nécessite qu'elle ne soit la cible d'aucun stress, se voit diffamer sans que sa hiérarchie ne lui propose de protection fonctionnelle et l'invite même à se justifier ? N'est ce pas à la famille qui la diffame d'apporter des preuves que ces attaques seraient justifiées, ce qui, en l'occurrence, n'est pas le cas ? Il nous semble que tout a été à charge contre cette collègue, y compris dans cette instance et nous le déplorons.

Que dire à une collègue qui subit la violence d'un élève, qui a déjà signalé par une (voire deux) fiches SST la situation mais qui n'est toujours pas protégée, ni elle, ni les élèves, ni l'élève dangereux en question ?

Je me permets, une fois n'est pas coutume, une parenthèse puisque vous m'avez reproché ma « posture » concernant l'inclusion ce qui m'a touchée à titre personnel. Je me permets de répondre ici le plus factuellement possible.

Les déclarations FNEC ne sont pas une « posture », c'est un mandat syndical.

La FNEC part du constat des collègues en souffrance voire en danger face à la dégradation des conditions de travail, face à l'anxiété générée par l'inclusion de certains élèves.

A la question de l'inclusion systématique et forcée et parfois maltraitante, vous répondez « c'est la loi », certes, mais son application pourrait être toute autre, la réforme des retraites est également une loi, cela ne la rend pas juste pour autant pour ceux, fort nombreux, qui la subissent et en demandent l'abrogation. Par le passé, bien des lois ont été contestées par les organisations syndicales.

A titre syndical, nous avons le droit et parfois le devoir de critiquer et de demander l'abrogation des lois, c'est notre mandat qui nous le permet dans l'intérêt de nos adhérents, des Services publics et pour l'ensemble de la société.

Concernant les fiches SST, nous déplorons donc une nouvelle fois qu'une réponse de la Formation Spécialisée ne soit pas adressée aux collègues. Nous pourrions / devrions peut-être considérer que les collègues nous ont interpellés et qu'ils attendent donc une réponse de notre part. Lorsqu'un collègue prend la peine de saisir une fiche SST, c'est bien parce que s'adresser à son supérieur hiérarchique ne suffit pas ou plus.

La formation spécialisée est paritaire, elle nous engage à agir, nous en tant qu'élus également, pas seulement vous en tant que hiérarchie.

Enfin, la question du radon reste, à notre connaissance, ouverte et continue à préoccuper la FNEC FP FO. Nous savons que les démarches sont longues et coûteuse mais nous aimerions rassurer les collègues qui nous ont sollicités et qui sont inquiets pour leur santé.

Je vous remercie de votre écoute